

**Paradis, Suzanne**

---

**De:** Secrétariat (usager)  
**Envoyé:** vendredi 6 février 2004 11:37  
**À:** 'Roland LH'  
**Objet:** RE : Hydro-Québec

Monsieur,

La Régie de l'énergie accuse réception de votre envoi par courriel daté du 22 janvier 2004 dans lequel vous lui faites part de vos préoccupations relatives à la demande d'Hydro-Québec de hausser ses tarifs d'électricité à compter du 1er avril 2004.

Conformément au Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie vos observations ont été déposées au dossier afin que les régisseurs en prennent également connaissance.

En effet, la demande d'Hydro-Québec d'augmenter ses tarifs de distribution d'électricité a été soumise à l'évaluation de la Régie dans le cadre du processus d'étude prévu à la Loi sur la Régie de l'énergie. Cette demande d'Hydro-Québec ainsi que la preuve et les témoignages d'experts des 17 intervenants représentant les intérêts des consommateurs, d'entreprises du secteur de l'énergie et de groupes environnementaux ont d'ailleurs fait l'objet d'interrogatoires.

Nous vous invitons à consulter notre site internet sur lequel nous ajoutons quotidiennement toute la preuve déposée tant par Hydro-Québec que par lesdits intervenants. Notre adresse électronique est la suivante :

[www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca)

En ce qui concerne la question d'ajuster le tarif domestique selon les capacités financières de certains ménages, proposition initialement déposée par Hydro-Québec pour approbation par la Régie, cette demande a été retirée par le Distributeur d'électricité le 4 février 2004 et ne fera donc pas l'objet d'examen par la Régie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Secrétariat  
Régie de l'énergie

-----Message d'origine-----

**De :** Greffe  
**Envoyé :** jeudi 22 janvier 2004 11:04  
**À :** Secrétariat (usager)  
**Objet :** TR : Hydro-Québec

-----Message d'origine-----

**De :** Roland LH [mailto:rolanw@ccapcable.com]  
**Envoyé :** 22 janvier, 2004 11:02  
**À :** Greffe  
**Objet :** Hydro-Québec

06/02/2004

M.

Il ne relève pas de l'Hydro-Québec de modifier sa tarification de l'énergie hydroélectrique afin d'offrir un tarif pour les faibles consommateurs et un tarif plus élevé pour ceux dont la consommation est supérieure à 16000 Kwh. Ce n'est pas sa mission de faire de la politique sociale. Si on veut faire payer comme toujours les " plus fortunés de la société", qu'on fasse payer alors les alumineries un tarif décent et non de piger encore et encore dans les goussets de simples citoyens. Au Québec on semble toujours vouloir en prendre à ceux qui ont réussi à se donner un peu de bien-être pour toujours niveler tout le monde à un niveau de dépendance à l'État....

Ces politiques de coût de l'Hydro m'apparaissent être une stratégie pour faire payer à de simples citoyens les investissements requis pour les alumineries et tout en leur offrant des baisses d'impôt.

Que l'Hydro produise de l'électricité et ne se mêle pas de politique sociale.

Roland Le Houillier